

"Le guide définissant les conditions d'amélioration des bonnes pratiques est une évidence et une opportunité pour les entreprises de l'ESS !

Publié le 22 septembre 2016

Une tribune de Gérard Leseul président de la commission du Conseil Supérieur de l'ESS.

En France, il est souvent contradictoire de revendiquer comme une chance l'obligation fixée par la loi, et pourtant, nous sommes nombreux à être persuadés que le Guide est une très bonne opportunité pour l'ensemble des entreprises et organisations de l'économie sociale et solidaire.

Son adoption à l'unanimité fut une grande fierté collective. C'était une gageure que de réaliser un Guide pertinent et utile pour toutes les organisations de l'ESS indépendamment de leur taille, de leur secteur d'activité et de leur régime juridique.

Les travaux de la commission du Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire ont pris du temps, mobilisé l'énergie de nombreux participants et contributeurs qui ont su néanmoins rapidement s'accorder sur la méthode et trouver un accord, un consensus sur l'architecture générale du Guide.

La commission a bénéficié de travaux antérieurs et d'un premier travail de qualité proposé par ESS France et le cabinet Ethi-Finance. La commission s'est aussi inscrite dans cette culture du reporting social initiée en France avec le bilan social et développée avec les obligations déclaratives RSE plus récentes pour les grandes PME. Elle a aussi profité de réflexions plus anticipatrices comme celles menées il y a plusieurs années par le CJDES qui avait créé le bilan sociétal.

Les membres de la commission (incluant toutes les formes des organisations de l'ESS, les administrations concernées et des sensibilités différentes) ont eu la sagesse de ne pas vouloir être trop exhaustif. C'est pourquoi, rapidement la décision de proposer le Guide en deux tomes s'est imposée. Une même architecture thématique, une même méthode mais la possibilité pour les organisations de l'ESS d'avancer pas à pas dans la réflexion en fonction de leurs moyens et de leur motivation.

Le mode opératoire retenu (découpage thématique, sous-thèmes, propositions d'indicateurs, exemples de bonnes pratiques, orientations bibliographiques) permet d'avancer tout en refusant l'approche normative. La préoccupation de l'utilisateur (dans toute la diversité de l'économie sociale) fut permanente et cet objectif a permis de déboucler de nombreuses discussions sur les questions à poser, les indicateurs à proposer. La commission a eu pour ambitions la clarté et la simplicité plutôt

que la complétude absolue.

Le Guide est un outil de conviction et non un outil de performance ou de reddition publique obligatoire. Il est un appui méthodologique aux questionnements habituels d'une entreprise de l'ESS et peut se traduire par un autodiagnostic ou par une démarche réflexive assistée par un tiers extérieur. Chaque organisation saura progressivement trouver la meilleure méthode avant de définir les objectifs.

Cependant l'information en direction de l'AG est consubstantielle du processus d'amélioration continue visé par le Guide, car c'est aussi une manière de réinterroger le projet initial de l'organisation, par une réflexion individuelle et collective. C'est principalement par le dialogue interne à l'entreprise, avec les salariés, avec les membres (sociétaires, adhérents...) et aussi par des rencontres avec les parties prenantes extérieures (contractuelles ou diffuses) que le Guide pourra développer et renforcer une dynamique de progrès.

Sans être un catalogue de ce qui peut être sympathique dans l'ESS, et enrichi des premières expériences, le Guide devrait pouvoir s'imposer comme un document de référence. Sa mise en œuvre au sein d'une organisation parce qu'elle permet de réfléchir collectivement aux enjeux démocratiques, de gouvernance, de transparence, d'impact (social, économique et environnemental) et de finalités et propres à l'ESS est une opportunité. Elle permet de réaffirmer la responsabilité exigeante de l'ESS et l'évidence de sa modernité.